

Code de conduite des fournisseurs

Frit Ravich aspire à créer des produits de qualité, innovants et durables, pour nourrir les moments de la vie. Nous souhaitons susciter du bien-être et des expériences partagées en agissant de manière responsable et transparente.

Nous œuvrons pour une croissance responsable qui prend soin des personnes, favorise les relations de confiance et minimise l'impact environnemental. Notre modèle de gestion repose sur l'éthique et la durabilité, des valeurs que nous étendons à l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes énoncés dans le présent Code de conduite, qui s'aligne sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Pacte mondial des Nations unies et de la législation en vigueur.

Le présent Code ne remplace pas la législation applicable, qu'elle soit locale ou internationale. En cas de contradiction, la loi en vigueur prévaudra toujours.

1. DROITS HUMAINS ET DU TRAVAIL

Frit Ravich considère que le respect des personnes est la base d'une relation commerciale juste et durable. C'est pourquoi nous demandons à nos fournisseurs de garantir des conditions de travail décentes, sûres et équitables, conformes aux principes internationaux en matière de droits humains et du travail.

- **Conditions de travail et temps de travail :** Les fournisseurs doivent respecter rigoureusement la réglementation du travail en vigueur, en garantissant des horaires raisonnables et en respectant les temps de repos légaux. L'imposition d'heures supplémentaires abusives, même pendant les périodes de forte demande, ne sera pas autorisée.
- **Interdiction du travail forcé :** Le recours à un travail effectué sous la contrainte, les menaces, la servitude ou des contrats abusifs ne sera en aucun cas accepté. La liberté individuelle doit toujours être garantie.
- **Rémunération juste :** Tous les employés doivent percevoir leur salaire et leurs avantages en temps voulu et de manière transparente, au moins conformément à la législation applicable ou aux normes du secteur dans lequel ils exercent leur activité.
- **Protection en matière de travail des enfants :** Les fournisseurs se conformeront au cadre légal pour l'âge d'admission à l'emploi ou au travail, qui ne pourra être inférieur à l'âge de fin de scolarité obligatoire et, en tout état de cause, qui ne sera pas inférieur à 15 ans.
- **Liberté syndicale et d'association :** Le droit des travailleurs d'adhérer à des syndicats ou à des associations, de s'organiser et d'y participer sans subir de représailles ni de discrimination doit être respecté.
- **Diversité, équité et inclusion :** Les fournisseurs doivent promouvoir un environnement inclusif, exempt de discrimination fondée sur le genre, l'âge,

l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, les croyances, l'appartenance politique ou la situation socio-économique.

- **Santé et sécurité au travail :** Les fournisseurs sont tenus de garantir des environnements de travail sûrs et hygiéniques, en fournissant la formation et l'équipement nécessaires, notamment pour les activités liées à la manipulation de denrées alimentaires, de produits chimiques ou de machines.

2. ENVIRONNEMENT

FRIT RAVICH s'engage fermement à avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Aux côtés de nos fournisseurs, nous souhaitons construire un avenir plus durable et, par conséquent, nous attendons d'eux qu'ils partagent et appliquent les mêmes principes qui guident notre Politique environnementale :

- **Conformité réglementaire :** Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble de la législation environnementale applicable dans le cadre de leurs activités, ainsi que les exigences supplémentaires qu'ils assument en matière de développement durable.
- **Gestion environnementale responsable :** Il est attendu des fournisseurs qu'ils disposent d'un système de gestion environnementale leur permettant de minimiser l'impact de leurs activités, en évaluant en permanence leurs processus afin d'évoluer vers des modèles plus durables.
- **Réduction et gestion des déchets :** Les fournisseurs doivent promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, en appliquant les bonnes pratiques tant dans leurs installations que dans leurs relations avec leurs entreprises partenaires et les gestionnaires externes.
- **Utilisation efficace des ressources naturelles :** Les fournisseurs doivent optimiser l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des matières premières, en recherchant toujours l'efficacité et en évitant le gaspillage.
- **Déforestation et matières premières :** Les fournisseurs doivent se conformer au Règlement européen contre la déforestation (RDUE) et veiller à ce que leurs matières premières et leurs produits ne contribuent pas à la déforestation ni à la dégradation des forêts. Ils doivent également garantir la traçabilité de leur chaîne d'approvisionnement et mettre en œuvre des contrôles qui soutiennent cet engagement.

3. QUALITÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les fournisseurs doivent garantir que les produits et services fournis sont conformes aux normes de qualité, de sécurité et de légalité exigées dans l'industrie alimentaire, afin de toujours obtenir la confiance des consommateurs et de Frit Ravich.

Ils doivent notamment garantir :

- Le respect de la réglementation en matière de sécurité alimentaire et des normes internationales applicables.
- La traçabilité grâce à des systèmes permettant d'identifier l'origine et le circuit des matières premières et des produits.
- La prévention de la fraude alimentaire grâce à des contrôles garantissant l'authenticité des ingrédients.



- La gestion rapide des incidents, en informant Frit Ravich en cas de problème relatif à la qualité, à la sécurité ou à la disponibilité du produit.
- Le bien-être des consommateurs grâce à des systèmes de qualité et d'innocuité alimentaire.

4. ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs s'engagent fermement à gérer leurs activités avec intégrité et à travailler de manière honnête, respectueuse et éthique. Les comportements tels que la corruption, la fraude et les pots-de vin sont strictement interdits, et les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes pour détecter et sanctionner ces pratiques illégitimes si elles devaient se produire.

5. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ ET DE SUIVI

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils disposent de mécanismes internes garantissant l'application effective et le suivi du présent Code de conduite. Cela inclut l'identification et l'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que l'adoption de mesures préventives et correctives pour garantir un comportement responsable tout au long de la chaîne de valeur.

Ils doivent également conserver des registres et des preuves attestant du respect des principes énoncés dans les présentes et fournir à Frit Ravich ou à ses représentants l'accès à des informations complètes et véridiques chaque fois que cela est nécessaire.

Si une quelconque déficience ou non-conformité est détectée, le fournisseur disposera d'un délai maximum de (60) jours calendaires pour remédier à la situation. Si, à la fin de cette période, le problème n'a pas été résolu, Frit Ravich évaluera la situation afin de prendre les mesures jugées appropriées.

6. CONTACT

Frit Ravich considère qu'une collaboration transparente est essentielle pour progresser ensemble vers un modèle d'entreprise responsable et durable. C'est pourquoi nous mettons à la disposition de nos fournisseurs différents canaux de communication :

Conformité et éthique

Si vous constatez une situation susceptible de constituer une violation du présent Code de conduite ou d'autres réglementations, nous vous encourageons à la signaler de manière confidentielle via notre canal de signalement (<https://fritravich.canaldenunciasanonimas.com/home>). L'intégrité, la transparence et la responsabilité font partie de notre façon de travailler, et votre participation nous aide à nous améliorer de manière continue.

Renseignements généraux

Pour toute autre information ou question relative à la collaboration avec Frit Ravich : dlcompres@fritravich.com